

RAPPORT N°168 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 2 MARS 2019

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 23 au 2 mars février 2019 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins cinq (5) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités. Parmi les victimes, quatre (4) personnes ligotées et exécutées dans la forêt de la Kibira du côté de la commune Mabayi (Cibitoke). La dernière victime est une sentinelle grièvement blessée au couteau et qui a succombée à ses blessures.

Le rapport évoque également l'arrestation et la détention arbitraire de quatre (4) personnes. Parmi elles, deux (2) ont été libérées après quelques jours de détention. Une autre personne est retenue en détention malgré une décision du Tribunal de le libérer.

Sos-Torture/Burundi fait le point sur l'état de santé très critique d'un officier de l'armée burundaise suite à un traitement cruel, inhumain et dégradant dont il a été victime dans sa cellule à la prison centrale. Il s'agit du Colonel Adrien Kadende en détention depuis 2015 et qui a échappé à une tentative d'assassinat dans la prison de Rumonge en 2017.

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

- Des individus ont attaqué à la grenade le poste de police de la commune Mpanda, province Bubanza (ouest du pays) le 24 février 2019 dans la nuit. Des témoins rapportent que la grenade n'a fait aucune victime, mais quelques dégâts matériels.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Mpanda a interpellé trois (3) individus présentés comme les présumés auteurs de l'attaque : Célestin Nsavyimana et Alexis Mpawenimana. Ils ont été interpellés sur la colline Rugenge, zone Butanuka.



Les débris de grenade ont touché la porte d'entrée du poste de police

- Des individus non identifiés ont attaqué et blessé grièvement Noé Buregeya dans la commune Bukemba, province Rutana (sud-est du pays) le 24 février 2019 dans la soirée. La victime a reçu plusieurs coups de couteaux à la tête et aux organes génitaux. Il a été attaqué à son lieu de travail à l'ISABU Moso où il prestait comme sentinelle.

Sos-Torture/Burundi note que M. Buregeya a succombé de ses graves blessures à l'hôpital, quelques heures après son agression. Des proches rapportent qu'il a identifié ses agresseurs et fourni leurs noms à la police avant sa mort. La police a annoncé l'arrestation de ces trois(3) suspects.

- Des individus non identifiés ont assassiné quatre (4) personnes dont les corps ont été découverts dans la forêt de la Kibira sur la colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 1^e mars 2019. Des témoins rapportent que les corps des victimes étaient ligotés.

Sos-Torture/Burundi note que des habitants auraient identifiés les victimes comme étant des orpailleurs. Ils auraient été exécutés par des militaires en patrouille. Sos-Torture/Burundi note également que l'administration locale a ordonné l'enterrement des victimes, sans permettre aux familles de venir confirmer leurs identités.

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Le parquet de Rumonge maintient illégalement en détention Éric Ntunzwenimana au cachot de police de Rumonge (sud-ouest du pays) malgré une décision du Tribunal de grande Instance de le libérer. Cet homme avait été arrêté le 20 février 2019 avec quatre (4) autres personnes, pour « pratiques superstitieuses ». L'une des personnes arrêtée ce jour-là, Ebron Vyemero, a été torturé par des agents de police qui ont filmé et diffusé la séance de torture (cfr rapport **Sos-Torture Burundi N°167** : http://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2019/02/SOS_Torture_Burundi_numero_167.docx).

Sos-Torture/Burundi note que la décision de libérer M. Ntunzwenimana a été prise le 22 février 2019 au terme d'un procès suivant la procédure de flagrante. Depuis cette date, le parquet de Rumonge refuse d'exécuter la décision des juges.

- Des agents de police ont arrêté Nestor Nyata dans la commune et province Bururi (sud du pays) le 23 février 2019. Il s'agit d'un militant actif du parti UPRONA de la commune Mugamba (Bururi) et membre de la cellule d'appui de ce parti dans la ville de Bujumbura. Des proches rapportent qu'il a été interpellé au cours de la visite du premier Vice-président burundais et du président du parti UPRONA dans la commune Bururi. M. Nyata est signataire d'un document interne de ce parti demandant la démission de l'actuel président de l'UPRONA.

Sos-Torture/Burundi note que M. Nyata est victime d'arrestation arbitraire, suite à ses prises de position vis-à-vis de la présidence de son parti. Le mandat émis à son encontre a été signé par le parquet général près la Cour d'Appel de Bururi pour « dénonciation calomnieuse, atteinte et complot à la sécurité de l'autorité de l'État et intégrité territoriale ». Sos-Torture/Burundi note également que la victime n'a pas de privilège de juridiction pour que son dossier soit instruit par le parquet général près la Cour d'Appel de Bururi. Ceci confirme également que son arrestation est politiquement motivée.

Il a fini par être libéré par le même parquet qui avait émis le mandat d'arrêt, et toutes les charges ont été abandonnées le 27 février 2019.

- Des agents du service national des renseignements ont arrêté Aimé Claude Ntahorwamiye à son bureau du département de la planification dans la ville de Bujumbura le 27 février 2019. Des témoins rapportent que l'opération était dirigée par le responsable du SNR de la ville de Bujumbura, Salvator Ihorihoze.

Sos-Torture/Burundi note que ces agents n'avaient pas de mandat d'arrêt, et ont juste embarqué M. Ntahorwamiye sans lui expliquer les raisons de son arrestation. Le SNR a fini par libérer M. Ntahorwamiye le lendemain, toujours sans explications sur les motifs à l'origine de son interpellation.



M. Aimé Claude Ntahorwamiye arrêté par le SNR

- Des agents de la police ont arrêté Aron Bigirimana dans la zone Minago, commune et province Rumonge (sud-ouest du pays) le 27 février 2019. Des proches rapportent qu'il s'agit d'un démobilisé des anciennes Forces Armées Burundaises (ex-FAB) qui venait de rentrer d'exile après avoir fui le pays en 2015. Il a été arrêté le jour-même de son retour.

Sos-Torture/Burundi a aussi appris de témoins que M. Bigirimana a passé la nuit au cachot de police de Minago, puis embarqué le lendemain par un agent du service national des renseignements à destination du cachot de police du chef-lieu de la commune Rumonge. Depuis le début de la crise en 2015, les anciens membres de l'armée burundaise (avant l'intégration des anciens rebelles) ont été victimes d'arrestations et de détentions arbitraires, de torture, de disparitions forcées et

d'exécutions sommaires. Il en va de même pour certains rapatriés qui ont choisi de rentrer au Burundi après une période d'exile ; et ce malgré l'appel des autorités burundaises appelant les exilés à rentrer en toute sécurité.

M. Bigirimana a été libéré le 1^e mars 2019 grâce à l'intervention d'agents du HCR qui procèdent au rapatriement volontaire de burundais réfugiés en Tanzanie.

- Sos-Torture/Burundi a appris de plusieurs proches l'état de santé critique du Colonel Adrien Kadende, en détention depuis 2015 qui est victime de très mauvaises conditions carcérales. Cet officier de l'armée a en outre été victime d'une tentative d'assassinat le 3 août 2017 lorsqu'un policier lui a tiré dessus dans la prison de Rumonge (sud-ouest du pays) où il était détenu (cfr rapport Sos-Torture Burundi N°86 : <http://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2016/08/SOS-Torture-Burundi-nums1ro-86-en-Fr-1.pdf>).

Après son transfert à Bujumbura, les autorités pénitentiaires de Mpimba lui ont toujours refusé de se faire soigner ; en outre pour que la balle logée dans ses hanches ne lui soit retirée (cfr rapport N°87 : <http://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2016/08/SOS-Torture-Burundi-nums1ro-87-en-Fr.pdf>). Le Colonel Kadende a été par contre détenu en isolement prolongé et soumis à la torture, ce qui a aggravé son état de santé au fil des mois.

Sos-Torture/Burundi note un traitement inhumain et cruel infligé à cet officier. Des proches rapportent qu'il a été hospitalisé il y a quelques jours, et que son corps présente plusieurs blessures et des tumeurs dues à ces conditions inhumaines de détention.



Le Colonel Adrien Kadende sur son lit d'hôpital présente de nombreux pansements et bandages de ses blessures (photo de gauche). La photo de droite est de l'officier en tenue de travail.



SOS – Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

SOS-TORTURE